

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01408 Numéro SIREN : 803 263 987 Nom ou dénomination : 3BK

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2021 sous le numéro de dépôt 11701

3BK

12

11701

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 5 rue Emmanuel Philibert
06300 NICE
RCS NICE : B 803 263 987

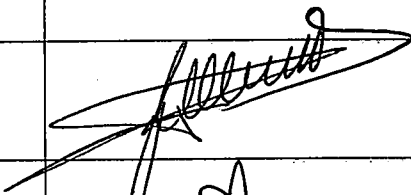
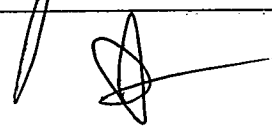
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2020 A 9 H 30

SUR LES COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE CINQ NOVEMBRE A NEUF HEURES TRENTE

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

NOMS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
Alexandre FOGELMANN	51	
Karine FORET	49	
TOTAL	100	Parts de 100 € chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

R

KF

Monsieur Alexandre FOGELMANN, gérant de la Société préside la séance et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Le rapport de gestion de la gérance
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2020
- ✓ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce.
- ✓ Le texte du projet des résolutions

Le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2020
- ✓ Quitus à la gérance
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ La Rémunération de la gérance
- ✓ Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Pouvoirs

Le gérant donne ensuite lecture du Rapport de la Gérance, commente les comptes clos le 30 JUIN 2020 et répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'Ordre du Jour.

R
KF

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2020, lesquels font apparaître un BENEFICE de 10.488 €.

UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. des Autres Réserves	77.000 €
. du Report à Nouveau	160 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>10.488 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 87.648 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	87.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>648 €</u>
	87.648 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 3.125 €.

UNANIMITE

R
KF

QUATRIEME RESOLUTION
REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée au Gérant au cours de l'exercice clos le 30 JUIN 2020 soit la somme de 30.000 €.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant pour un montant de 13.833 € ainsi que la somme de 591 € au titre des cotisations Loi Madelin.

UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

UNANIMITE

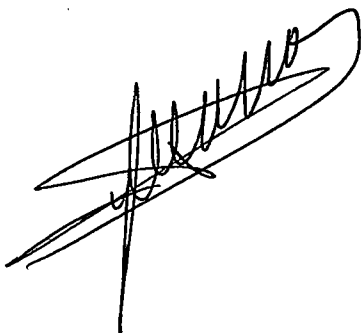
SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

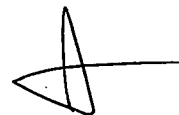
UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Alexandre FOGELMANN



Karine FORET



3BK

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 5 rue Emmanuel Philibert
06300 NICE
RCS NICE : B 803 263 987

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2020 A 9 H 30

SUR LES COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2020, lesquels font apparaître un BENEFICE de 10.488 €.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. des Autres Réserves	77.000 €
. du Report à Nouveau	160 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>10.488 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 87.648 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	87.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>648 €</u>
	87.648 €

RF

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 3.125 €.

QUATRIEME RESOLUTION
REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée au Gérant au cours de l'exercice clos le 30 JUIN 2020 soit la somme de 30.000 €.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant pour un montant de 13.833 € ainsi que la somme de 591 € au titre des cotisations Loi Madelin.

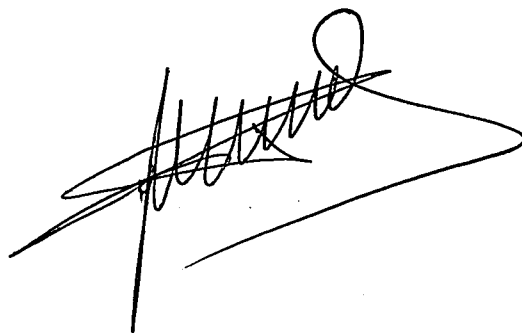
CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

Le gérant,
Alexandre FOGELMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre Fogelmann', written over a horizontal line.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

1

Désignation de l'entreprise		SARL 3BK		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		5 RUE EMMANUEL PHILIBERT		06300 NICE	
Numéro SIRET *		8 0 3 2 6 3 9 8 7 0 0 0 2 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 0	
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	110 507	016	20 507
	Immobilisations corporelles *	028	163 508	030	103 111
	Immobilisations financières * (1)	040	4 530	042	4 530
	Total I (5)	044	278 545	048	123 618
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 278	052	2 278
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	1 525
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	734	070	734
	Autres * (3)	072	6 242	074	6 242
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	32 100	086	32 100	
Charges constatées d'avance *	092	59	094	59	
Total II	096	41 413	098	41 413	
Total général (I+II)	110	319 958	112	123 618	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	120	10 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	1 000	126	1 000
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	131	77 000	132	50 000
	Report à nouveau	134	160	134	1 036
	Résultat de l'exercice	136	10 488	136	26 124
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	98 648	142	88 160
	Provisions pour risques et charges	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	28 900	156	47 814
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 093	166	15 034
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	43 407	172	60 700
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	97 692	176	146 674
Total général (I + II + III)	180	196 340	180	234 834	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARI 3BK

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 0 1Néant
Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 1 9 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			13 0 0 6 2 0 2 0 1		13 0 0 6 2 0 1 9 1	
Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215	422 420	214	363 334	
	services *	217	26 060	218	21 547	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues			3 629	226	1 649	
Autres produits			3 474	230	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			455 584	232	386 533	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			4 099	234	1 792	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			105 155	238	102 616	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			(468)	240	(1 000)	
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	- immobilier 531	124 024	242	106 893	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243 1 734	7 615	244	7 707	
Rémunérations du personnel *			151 777	250	99 876	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			30 287	252	17 333	
Dotations aux amortissements *			18 914	254	18 664	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	435	262	515	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			441 838	264	354 395	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			13 746	270	32 137	
Produits financiers		(III)	225	280		
Produits exceptionnels		(IV)		290	700	
Charges financières		(V)	1 251	294	1 822	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	153	300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	2 079	306	4 891	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			10 488	310	26 124	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		10 488	312	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			3 879	324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	3 125	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprise nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. series)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Basins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				993		350
						3 629
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	13 863	352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	13 863	370	372	

SARL 3BK

5 RUE EMMANUEL PHILIBERT

06300 NICE

ANNEXE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

SA SOGETEC

9 RUE DU CHEVALIER MARTIN

LE SAINTE LUCE B

06800 CAGNES SUR MER

04 92 02 50 30

Handwritten initials "RF" in black ink, with a stylized flourish above the "F".

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 140
Total	4 140

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	8 580
Autres dettes	600
Total	9 180

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	59
Total	59

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus